



DEMANDE D'ADMISSION MEMBRE

Association ouverte à toute personne domiciliée ou ayant été domiciliée à Marnand, selon l'article 3 des statuts

1 PART-PAIN à Fr. 50.— (non remboursable)

Nom _____

Prénom _____

Rue _____

NP/Localité _____

Téléphone _____

Adresse mail _____

Pour devenir membre, il faut être accepté par l'assemblée générale et s'acquitter d'une finance d'entrée « part-pain » de Fr. 50.— et d'une cotisation annuelle fixée par l'assemblée générale.

Montant à verser sur le compte Four à Pain à la banque Raiffeisen de Granges-Md IBAN CH03 8047 9000 0166 1116 3

A retourner à : Florence Rossat, Rte de la Gare 3, 1524 Marnand ou flo.alain@hotmail.com 026 668 12 57